



Communiqué de presse

Annecy, le 15 novembre 2018



Sécurité publique

Mobilisation du samedi 17 novembre en Haute-Savoie

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il est une forme particulière de la liberté d'expression des idées et des opinions. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme la liberté de circulation et avec le respect de l'ordre public.

A ce jour, la préfecture de la Haute-Savoie a été destinataire de plusieurs déclarations de manifestations et informée, via les réseaux sociaux d'initiatives de manifestation sur la voie publique. Il est rappelé que tout organisateur d'une manifestation de voie publique est soumis par la loi à **l'obligation de la déclarer**. Cette déclaration vise à rendre compatible la manifestation avec la préservation de l'ordre public.

La participation à une manifestation publique est un droit fondamental, mais **n'exonère pas les participants de leurs responsabilités notamment civiles** en cas de dommages causés.

Ainsi, les participants aux mouvements organisés le 17 novembre prochain sont invités à faire preuve d'un esprit de responsabilité et de prudence dans les actions entreprises, pour éviter tout incident. **La sécurité des manifestants mais aussi de tous les usagers de la route** ainsi que des personnels chargés de l'entretien des réseaux doit être une priorité absolue.

Les forces de l'ordre seront attentives au respect des règles essentielles de la sécurité routière (port de la ceinture, alcool au volant, règles de priorité...). Elles seront vigilantes sur l'ensemble du département et veilleront notamment à ce que les points vitaux (hôpitaux, maternités, centres de secours) demeurent totalement accessibles à l'ensemble de la population.

Liste des manifestations déclarées en Haute-Savoie

Des opérations de filtrage et de distribution de tracts à **Annecy** :

- au Rond-point des Marquisats
- au rond-point du tennis d'Albigny de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux
- au rond-point de la Mouette de la commune déléguée de Seynod
- au rond-point du Madigan's et du super U de la commune déléguée de Pringy

Un rassemblement aura lieu à 8h30 à Annecy à la place des Romains et un cortège partira de la place Saint-François de Menthon à partir de 14h et arrivera à la préfecture à 16h après un passage dans la rue Carnot et le Paquier.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Des opérations de filtrage et de distribution de tracts à **Annemasse** après un rassemblement sur le parking du Château Rouge :

- au centre ville d'Étrembières
- au centre ville de Ville-la-Grand
- au carrefour Pizz à Arthaz Pont-Notre-Dame
- face à l'Intermarché Vétraz-Monthoux

Une opération escargot entre **Nangy et la Roche-sur-Foron** à partir de 8h30.

Des opérations de filtrage et de distribution de tracts à **Cruseilles, Villy-le-Pelloux et Allonzier la-Caille**, sur les communes de **Sallanches et Passy** autour du viaduc des Egratz et à **Anthy-sur-Léman**.



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00